



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 22 novembre 2018 à 19h30 en la salle du Conseil, sise au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, lieu ordinaire des séances du conseil et conformément au code municipal, sont présents madame la conseillère France Robillard Pariseau, et messieurs les conseillers, David Estall, Daniel Filiatrault, Claude Pariseau et Michel Roch formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Pelletier.

Madame Alison Drylie, directrice générale et secrétaire-trésorière, également présente, agit comme greffière.

Absents : La conseillère Corina Lupu

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2018
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 OCTOBRE 2018
4. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 4.1. APPROBATION DES COMPTES
 - 4.2. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
 - 4.3. DÉPÔT DES ÉTATS DES COMPARATIFS DES REVENUS DÉPENSES
 - 4.4. DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
 - 4.5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DES TAUX DE TAXATION ANNUEL, D'INTÉRÊTS ET DE PÉNALITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019
 - 4.6. LIBÉRATION DE LA RETENUE SPÉCIALE, INTERCHANTIERS, ENGAZONNEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION RUE BRIN / TASSÉ
 - 4.7. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019
 - 4.8. FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
 - 4.9. PAIEMENT DE FACTURE DE DÉNEIGEMENT À RÉJEAN BEAULNE EXCAVATION INC.
 - 4.10. PAIEMENT DE LA FACTURE D'ATLANTIS INC. POUR L'EXERCISEUR AU GYM
 - 4.11. DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2019-2020-2021
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1
 - 5.2. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2
 - 5.3. REMISAGE DE LA NAVETTE FLUVIALE
6. TRANSPORT ET VOIRIE
7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
8. LOISIRS ET CULTURE
9. VARIA
10. DOCUMENTS DÉPOSÉS



**Procès-verbaux de la Municipalité
de Lac-des-Seize-Îles**

11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

No de résolution
ou annotation

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2018

Monsieur le maire René Pelletier souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 19h40.

2018-11-188

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU le projet d'ordre du jour du 22 novembre 2018 ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-11-189

3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE les membres ont tous reçu le projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2018 joint à la convocation de la présente séance ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Daniel Filiatrault et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2018 soit approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

2018-11-190

4.1. APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes déposée par le secrétaire-trésorier qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses au montant total de 90 823.53 \$.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Michel Roch et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

Type	Période	Total
Dépenses incompressibles	Du 20 oct. au 23 nov. 2018	43 898.09 \$
Déboursés	Du 20 oct. Au 23 nov. 2018	46 925.44 \$

2018-11-191

4.2. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU la volonté de procéder à des transferts budgétaires :

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Claude Pariseau et unanimement résolu de procéder aux transferts budgétaires tels qu'ils apparaissent ci-dessous :

# d'écriture	Poste G/L	Nom du compte	Débit	Crédit
1)	02-11000-310	Frais de déplacement élus		600.00 \$
	02-11000-610	Aliments-Boissons élus	600.00 \$	
2)	02-11000-310	Frais de déplacement élus		300.00 \$
	02-13000-310	Frais de déplacement admin	300.00 \$	
3)	02-70290-310	Frais de dépl loisirs et culture		200.00 \$
	02-61000-310	Frais de dépl du pers urban	200.00 \$	
4)	02-70290-310	Frais de dépl loisirs et cult		45.00 \$
	02-70230-310	Frais de dépla personnel	45.00 \$	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

5)	02-61000-320	Frais de poste urban		200.00 \$
	02-19000-320	Frais de poste admin	200.00 \$	
6)	02-47000-519	Autre location toilette		150.00 \$
	02-70140-522	Par cet plage -entretien	150.00 \$	
7)	02-32000-330	Cell voirie		500.00 \$
	02-70230-331	Téléphone loisirs et culture	500.00 \$	
8)	02-11000-346	Congrès, représentation-élus		400.00 \$
	02-19000-341	Publicité-information	400.00 \$	
9)	02-19000-412	Service juridiques		400.00 \$
	02-61000-412	Service juridiques		400.00 \$
	02-16000-412	Service juridiques	800.00 \$	
10)	02-13000-414	Admin informatique		200.00 \$
	02-11000-414	Admin informatique	200.00 \$	
11)	02-61000-419	Serv.Prof autres-urban		500.00 \$
	02-29000-419	Service chats errants	500.00 \$	
12)	02-61000-419	Serv.Prof autres-urban		150.00 \$
	02-46000-419	Autres analyses d'eau	150.00 \$	
13)	02-39000-526	Équipement bateau		500.00 \$
	02-39000-649	Autres voirie	500.00 \$	

4.3. DÉPÔT DES ÉTATS DES COMPARATIFS DES REVENUS DÉPENSES

La directrice générale dépose, aux membres présents du conseil, l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2018 ainsi que les états comparatifs de l'exercice courant et de l'exercice précédent, tel que stipulé à l'article 176.4 du Code municipal du Québec et les dépose aux archives de la municipalité, pour en faire partie intégrante.

4.4. DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La directrice générale, secrétaire-trésorière reçoit les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil et les dépose aux archives pour en faire partie intégrante.

4.5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DES TAUX DE TAXATION ANNUELS, D'INTÉRÊTS ET DE PÉNALITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Daniel Filiatrault donne un avis de motion à l'effet que le projet de règlement 2018-12 relatif aux taux de taxation, d'intérêts et de pénalités pour l'exercice financier 2019 est déposé au conseil avec dispense de lecture pour adoption à une séance ultérieure.

4.6. LIBÉRATION DE LA RETENUE SPÉCIALE, INTERCHANTIERS, ENGAZONNEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION RUE BRIN / TASSÉ

ATTENDU QUE le conseil municipal a adjugé le contrat de réfection de la rue Brin / Tassé à Inter Chantiers au montant total de 518 303,15 \$ incluant les taxes, et ce, conformément à la résolution numéro 2018-05-75 ;

ATTENDU QU'Inter Chantiers a transmis en date du 6 septembre 2018, la facture 18-037 au montant de 17 246.25 \$, incluant les taxes représentant la retenue spéciale pour l'engazonnement;

ATTENDU QUE l'ingénieur André Pilon, mandaté par la municipalité pour la surveillance des travaux, a procédé à l'inspection des correctifs réalisés par Inter Chantiers et a autorisé ladite retenue spéciale de 15 000 \$ avant taxes.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu :

2018-11-192



No de résolution
ou annotation

2018-11-193

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

D'AUTORISER la direction générale à libérer la retenue spéciale pour l'engazonnement au montant de 17 246,25 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de la libération de retenue transmise en date du 6 septembre 2018 par Jade Poisson d'Inter Chantiers.

4.7. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le calendrier ci-dessous, des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2019 :

Jeudi 17 janvier 2019 à 19 h 30
Jeudi 21 février 2019 à 19 h 30
Jeudi 21 mars 2019 à 19 h 30
Jeudi 18 avril 2019 à 19 h 30
Samedi 18 mai 2019 à 10h00
Samedi 15 juin 2019 à 10h00 au sud
Samedi 20 juillet 2019 à 10h00
Samedi 24 août 2019 à 10h00 au sud
Jeudi 19 septembre 2019 à 19 h 30
Jeudi 17 octobre 2019 à 19 h 30
Jeudi 21 novembre 2019 à 19 h 30
Jeudi 12 décembre 2019 à 19 h 30

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au code municipal du Québec.

2018-11-194

4.8. FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

ATTENDU QUE la convention collective de travail décrète que les jours fériés chômés et payés incluent la période du 24 décembre au 2 janvier inclusivement;

ATTENDU QUE les 22 et 23 décembre 2018 sont un samedi et un dimanche;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Michel Roch et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la fermeture du bureau administratif pour la période du 22 décembre au 2 janvier inclusivement.

2018-11-195

4.9. PAIEMENT DE FACTURE DE DÉNEIGEMENT À RÉJEAN BEAULNE EXCAVATION INC.

ATTENDU QUE le contrat de déneigement accordé à Réjean Beaulne Excavation Inc. au secteur sud ne commence que le 1^{er} novembre 2018;

ATTENDU QU'il y a eu des intempéries (neige et verglas) à la fin du mois d'octobre 2018;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Claude Pariseau et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture de Réjean Beaulne Excavation au montant de 632.36 \$ et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 33000 433.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

4.10. PAIEMENT DE LA FACTURE D'ATLANTIS INC. POUR L'EXERCISEUR À LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT

ATTENDU QUE le projet d'amélioration de la salle d'entraînement situé au Centre Marcel-Tassé;

ATTENDU la subvention du Fonds de développement des territoires (FDT) au montant de 25 000 \$ obtenu à cet effet;

ATTENDU la livraison et l'installation de la station d'exercices (7 stations) au mois d'octobre 2018;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture d'Atlantis Inc, au montant de 16 322.14 \$ et que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 03 31020 710 et 23 08400 300.

2018-11-197

4.11. DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2019-2020-2021

ATTENDU le dépôt du rôle triennal de 2019-2020-2021 par la firme d'évaluation Évimbéc ltée le 1^{er} novembre 2018 ;

La directrice générale a certifié la réception, le 7 novembre 2018, du rôle triennal de 2019-2020-2021 émis par la firme Évimbéc ltée. et comportant des valeurs suivantes :

Valeur imposable :	100 737 200 \$
Valeur non imposable :	1 439 100 \$
Total :	102 176 300 \$

Versus la valeur imposable de 2018 au montant de 85 637 900\$, représentant une hausse totale de 19.31%.

ET QU'elle en fait dépôt à tous les membres du Conseil.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-11-198

5.1. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE la municipalité autorise Alison Drylie, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

5.2. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Claude Pariseau et unanimement résolu :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Wentworth-Nord et de Saint-Adolphe-d'Howard pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Alison Drylie, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2018-11-200

5.3. REMISAGE DE LA NAVETTE FLUVIALE

ATTENDU QUE la navette de la Coopérative des 4 Pôles bénéficie de structures municipales pour son stationnement;

ATTENDU QUE la navette fluviale devra être remise pour la saison hivernale;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Daniel Filiatrault et unanimement résolu :

QUE la municipalité autorise la Coopérative des 4 Pôles à stationner la navette fluviale à la plage municipale pour la durée de la saison hivernale conditionnellement à ce que la plage soit remise en état lors de la fin de l'entreposage.

6. TRANSPORT ET VOIRIE

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. LOISIRS ET CULTURE

9. VARIA

10. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Règlement 367-2018 modifiant le règlement 345-2017 intitulé règlement no 345-2017 concernant le service de transport en commun intermunicipal
- Projet de règlement 370-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut

11. PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 20 :31, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimentement résolu de lever l'assemblée l'ordre du jour étant épuisé.